



HAL
open science

Donner et saisir sa “ deuxième chance ” : les formes élémentaires du quasi-marché de la formation des jeunes sans diplôme

Joël Zaffran, Juliette Vollet

► To cite this version:

Joël Zaffran, Juliette Vollet. Donner et saisir sa “ deuxième chance ” : les formes élémentaires du quasi-marché de la formation des jeunes sans diplôme. *Formation Emploi. Revue française de sciences sociales*, 2018, Le retour en formation : une vraie chance ?, 143, pp.57-78. 10.4000/formationemploi.6146 . halshs-01961700

HAL Id: halshs-01961700

<https://shs.hal.science/halshs-01961700>

Submitted on 4 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Donner et saisir sa « deuxième chance » : les formes élémentaires du quasi-marché de la formation des jeunes sans diplôme

Giving and seizing a “second chance” : The basic forms of the dropouts’ training quasi-market

Eine „zweite Chance“ geben und wahrnehmen : Die elementaren Formen des Quasi-Ausbildungsmarktes für junge Menschen ohne Abschluss

Dar y aprovechar la “segunda oportunidad” : las formas elementales del casi-mercado de la formación de los jóvenes sin diploma

Joël Zaffran et Juliette Vollet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/6146>

DOI : [10.4000/formationemploi.6146](https://doi.org/10.4000/formationemploi.6146)

ISSN : 2107-0946

Éditeur

La Documentation française

Édition imprimée

Date de publication : 20 novembre 2018

Pagination : 57-78

ISSN : 0759-6340

Référence électronique

Joël Zaffran et Juliette Vollet, « Donner et saisir sa « deuxième chance » : les formes élémentaires du quasi-marché de la formation des jeunes sans diplôme », *Formation emploi* [En ligne], 143 | Juillet-Septembre 2018, mis en ligne le 20 novembre 2020, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/6146> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/formationemploi.6146>

Donner et saisir sa « deuxième chance » : Les formes élémentaires du quasi-marché de la formation des jeunes sans diplôme

JOËL ZAFFRAN

*Professeur des Universités. Université de Bordeaux, Faculté de sociologie,
Centre Émile Durkheim, Centre associé Céreq de Bordeaux*

JULIETTE VOLLET

*Docteure en sociologie. Université de Bordeaux, Faculté de sociologie,
Centre Émile Durkheim*

Résumé

■ Donner et saisir sa « deuxième chance ». Les formes élémentaires du quasi-marché de la formation des jeunes sans diplôme

La situation des jeunes sans diplôme est un problème que les pouvoirs publics tentent de résoudre par des dispositifs « deuxième chance ». Leur mission est l'acquisition des prérequis à l'insertion sociale et professionnelle par un accompagnement éducatif, et une pédagogie de l'alternance. L'article démontre, d'une part, que le champ de la « deuxième chance » est assimilable à un quasi-marché, c'est-à-dire un ensemble de services réclamant la participation des bénéficiaires et faisant l'objet d'une régulation de type marchand par l'évaluation externe de la performance des dispositifs fournissant ces services ; d'autre part, que les incitations du quasi-marché de la « deuxième chance » contraignent les dispositifs à sélectionner les jeunes sur la base de critères qui, à l'entrée du dispositif, anticipent leur parcours à la sortie.

Mots clés : mesure jeune, accompagnement en formation, accompagnement professionnel, jeune en difficulté

Abstract

■ Giving and seizing a “second chance”: The basic forms of the dropouts' training quasi-market

The dropouts' situation is an issue that public authorities try to solve with “second chance” systems. They aim at gaining prerequisites for social integration and job entry through educational support and work-based education. On the one hand, this article demonstrates that the “second chance” scope can be compared to a quasi-market: the

services offered require the users' participation and a market-based regulation of these services allows an external assessment of the systems' performance. On the other hand, the "second chance" quasi-market incentives force the systems to select young people based on criteria that predict their way out from the beginning.

Keywords: youth employment scheme, coaching in training, coaching, young person in difficulty

Journal of Economic Literature : I 28 ; I 38

Traduction : *Auteur-e-s.*

Le champ de l'aide aux jeunes sans diplôme compte plusieurs dispositifs « deuxième chance », dont la mission est un accompagnement intensif. Cet accompagnement comprend une remise à niveau scolaire, le développement des compétences sociales et l'aide à la construction d'un projet professionnel. Il vise l'insertion des jeunes majeurs sans diplôme faisant valoir leur droit au retour en formation¹. Parmi ces dispositifs, l'Établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE)² et l'École de la deuxième chance (E2C), qui se distinguent par la nature de leur accompagnement, ont un objectif commun, celui de l'insertion sociale et professionnelle par une (re)mise à niveau des connaissances scolaires et une pédagogie spécifique.

L'E2C propose une formation en alternance durant laquelle les jeunes enchaînent rapidement des stages de découverte, puis se consacrent à la spécialisation professionnelle. L'EPIDE ne conçoit pas la connaissance du milieu professionnel sans l'adossement à un encadrement éducatif d'inspiration militaire (*cf.* **encadré 3**).

Dans les deux cas, quatre critères président à l'admission dans le dispositif, qui sont de ne pas avoir de diplôme, d'avoir un âge compris entre 18 et 25 ans, de bénéficier de la prescription d'un conseiller d'une mission locale, et de passer un entretien de sélection organisé par le dispositif. Les candidats à la formation suivent une procédure de demande d'admission assez simple, relayée la plupart du temps par la mission locale (*cf.* **encadré 1**). Sur un plan formel, les critères d'admission sont sensiblement les

1. Sur les modalités du retour, voir le décret n° 2014-1453, du 5 décembre 2014, relatif à la durée complémentaire de formation qualifiante prévue à l'article L. 122-2 du Code de l'éducation, et le décret n° 2014-1454, du 5 décembre 2014, relatif à la formation professionnelle des jeunes sortant sans qualification professionnelle du système éducatif.

2. L'article s'appuie sur une enquête menée entre 2013 et 2016. Depuis lors, les EPIDEs ont vu leur appellation évoluer, pour devenir les « Établissements Pour l'Insertion Dans l'Emploi ». Comme le déclare un directeur contacté récemment : « *malgré ce changement d'appellation, les fondamentaux restent les mêmes* ». Si les tutelles, le type de public accueilli, les objectifs ainsi que les modalités d'organisation du dispositif restent donc inchangés, ce changement d'appellation, et la substitution du mot Défense par celui d'Emploi, participent d'une stratégie nouvelle d'affichage dans le champ de l'aide aux jeunes sans diplôme.

mêmes d'un dispositif à l'autre, puisqu'il faut être âgé de 18 à 25 ans, avoir décroché de l'école depuis au moins un an, sans avoir obtenu le baccalauréat général ou professionnel. Cette procédure comprend aussi un entretien de pré-admission avec des formateurs qui sélectionnent les jeunes sur la base de deux hypothèses anticipatrices : la capacité de suivre la formation jusqu'à son terme ; la capacité de trouver un emploi ou d'obtenir un diplôme immédiatement après la formation.

Alors que les « recruteurs » jugent les jeunes sur leur aptitude à sortir « positivement » de la formation, c'est-à-dire à prolonger la sortie du dispositif soit par une formation qualifiante ou diplômante, soit par un contrat en intérim ou un contrat à durée déterminée, dans le meilleur des cas par un CDI (contrat à durée indéterminée), les jeunes doivent prouver leur détermination. Pour cela, ils doivent être en mesure de sélectionner des informations biographiques pertinentes avant de les communiquer³.

Tout jeune peut, en principe, avoir connaissance des taux de « sorties positives » du dispositif sur lequel son choix se porte puisqu'ils figurent sur les plaquettes d'information et sur son site internet. Ces taux ont aussi une fonction d'évaluation par les ministères de tutelle (Jeunesse, Travail, Ville, Défense), mais aussi par la Cour des comptes (2015). Celle-ci, d'une part, appelle à une rationalisation du champ par la convergence de l'État, des régions et des partenaires sociaux, d'autre part, pointe des résultats qui ne sont pas à la hauteur des efforts financiers des autorités publiques. Le maintien de la position des différents dispositifs dans le champ « deuxième chance » dépend donc de leur évaluation. Après avoir vu le taux de « sorties positives » reculer légèrement, le directeur d'une E2C nous confie que le financement de l'école était le principal problème auquel il était confronté : « *Les fonds ne sont toujours pas stabilisés pour l'année prochaine. C'est toujours la course aux financements et c'est ça qui pose problème, surtout pour les salariés qui ne peuvent pas se projeter dans l'avenir* » [directeur].

3. Les taux de sélection à l'entrée de ces dispositifs sont des données sensibles, voire taboues, qui ne sont pas répertoriées officiellement. Interrogés sur ce point, les formateurs et directeurs des structures sont souvent restés évasifs, assurant qu'ils « *essayaient* » et « *aimeraient* » « *accueillir tous les jeunes* », mais qu'ils « *n'en ont pas les moyens* ». Nous disposons ainsi d'une seule donnée, qui concerne l'E2C de Paris : en 2012, 700 jeunes ont pris contact avec l'E2C de Paris et 600 d'entre eux se sont présentés à la réunion d'information collective. Parmi eux, 466 ont souhaité intégrer l'E2C et ont sollicité un entretien auprès des formateurs. À l'issue de ces entretiens, 301 y ont été admis, soit 65 % des jeunes ayant désiré l'intégrer.

Encadré 1. Observation d'une réunion d'information EPIDE (Établissement public d'insertion de la Défense)

La scène se déroule dans une mission locale de Marseille qui a prêté une salle à la chargée de recrutement de l'EPIDE. Elle décrit une réunion d'information menée par une chargée de recrutement, en préalable à l'entretien de sélection des candidats. Trois jeunes sur la dizaine invitée se sont présentés au rendez-vous fixé par la chargée de recrutement. Il y a Quentin, qui a arrêté le lycée en seconde générale, Amada, qui ne s'est pas présenté aux épreuves du CAP (certificat d'aptitude professionnelle) serrurerie, et Khaled, arrivé en France il y a quatre ans. Ils sont assis face à la chargée de recrutement qui présente le dispositif, avec une insistance sur les contraintes du retour en formation et sur les obligations auxquelles les jeunes devront se soumettre. Après une dizaine de minutes de présentation, un jeu de questions-réponses permet aux jeunes d'avoir des précisions sur le contenu de la formation, et à la chargée de recrutement de clarifier les attentes du dispositif :

« La chargée de recrutement : Il faut que vous soyez super motivés, parce que ce ne sera pas facile. Vous en avez conscience, hein ?

Quentin : Mais madame, on va faire quoi au juste ?

La chargée de recrutement : On va vous aider à trouver un travail, enfin non, d'abord, on vous aide à préparer votre projet et on vous remet à niveau scolairement. Au fait, comment vous avez su qu'il y avait l'EPIDE ?

Khaled : C'est un copain du quartier qui y a été, et qui m'en a parlé.

Quentin : Moi, c'est mon conseiller [de la mission locale] qui m'a dit de venir aujourd'hui.

Amada : Madame, comment je fais moi, ma copine, elle attend un bébé ?

La chargée de recrutement : Alors là, je vous le dis tout de suite, c'est contraignant. Vous serez en internat. Ça veut dire que vous êtes non-stop dans la formation.

Amada : Mais on peut sortir ?

La chargée de recrutement : Oui, des fois, mais pour des raisons précises, sauf le vendredi où vous rentrez chez vous.

Khaled : Moi, c'est compliqué parce que ça dépend, j'habite chez mon oncle et aussi chez mon cousin.

La chargée de recrutement : OK. Bon, il y a l'internat en semaine, mais si c'est pas stable le week-end, ça risque d'être dur pour vous. Je l'ai dit, il faut être super motivé. Il faut le savoir. Sinon, ça va pas le faire ! ».

La labellisation des E2C est en effet soumise à des audits effectués annuellement. Une E2C qui n'a pas atteint les objectifs assignés peut être invitée à quitter le réseau E2C, une « sanction » qui entraîne la perte d'une partie de ses financements, la réduction de son équipe pédagogique et une diminution de sa capacité d'accueil. L'une des E2C enquêtées s'est ainsi vu refuser sa demande de financement auprès du Conseil régional, car ce dernier considérait que le coût du dispositif était trop élevé au regard du nombre de jeunes accueillis et du taux d'insertion affiché : « La collectivité n'a pas adhéré, estimant, et c'est le lieu commun à toutes les régions, que ce dispositif est trop coûteux. Pourtant, quand vous regardez les faits, un stagiaire de l'E2C coûte exactement le coût d'un collégien. Mais pour eux [les financeurs] l'E2C c'est une école de privilégiés, elle coûte trop

cher [ancien directeur d'une E2C]. Ce propos entre en résonance avec la citation, mise en avant par Houdeville (2015), du responsable d'un EPIDE, qui insiste sur le risque encouru par le dispositif en cas de mauvais résultats : « *Le centre a des objectifs à atteindre en termes de quotas et d'insertion professionnelle [...] Ne pas les atteindre est un risque financier* ».

Ces premiers éléments empiriques supposeraient que le risque est un élément constitutif de l'accompagnement des jeunes sans diplôme, puisque plus l'accompagnement est actif, plus le risque est réduit. Du reste, on pressent bien que le risque est lié aussi aux modes externes de régulation des dispositifs. Il s'avère que les dispositifs sont des fournisseurs indépendants de services du champ de la « deuxième chance ». Pilotés par des ministères (du Travail, de la Ville, de la Jeunesse ou de la Défense), ainsi que par les collectivités territoriales (en particulier les Régions) qui contractualisent les objectifs et évaluent les résultats.

Les dispositifs sont également soumis aux règles d'un marché interne qui prévoit une régulation par une autonomie qui leur est laissée dans la forme de l'accompagnement. Ces règles et ce pilotage apparentent l'insertion des jeunes sans diplôme à un « *quasi-marché* » (Le Grand & Bartlett, 1993), c'est-à-dire un système visant à répondre aux attentes des tutelles qui délèguent à des dispositifs la mission d'insertion des jeunes sans diplôme (cf. **encadré 2**).

L'autonomie⁴ des structures étant une dimension essentielle du « *quasi-marché* » (Dupriez & Dumay, 2011), la régulation du champ « deuxième chance » résulte de la mission des dispositifs d'offrir aux jeunes sans diplôme une qualité optimale d'accompagnement, afin d'augmenter leurs chances d'insertion professionnelle. Les dispositifs ne peuvent remplir cette mission sans une contractualisation avec des délégataires - au premier rang desquels l'État - et qui, selon le principe de l'*accountability*⁵, réclament une efficacité et demandent des comptes pour continuer à utiliser les moyens délégués. De sorte que les taux de « sorties positives » contribuent à la réputation du dispositif comptable de son action. Par l'affichage public de sa capacité à agir « positivement » sur la trajectoire des jeunes sans diplôme, le dispositif démontre que le traitement social des jeunes sans diplôme est conforme.

4. Le libre choix des usages est un autre paramètre du quasi-marché. Or, la liberté des jeunes est limitée, comme on le verra plus loin.

5. C'est-à-dire la responsabilité de l'action qui incombe aux dispositifs et l'obligation, au nom de l'intérêt public, de démontrer qu'un certain nombre d'engagements ont été pris.

Encadré 2. Le quasi-marché

Depuis l'analyse des réformes des politiques sociales menées en Grande Bretagne, dans les années 1990, par Le Grand & Barlett (1993), la notion de « *quasi-marché* » est utilisée pour traiter des transformations du modèle traditionnel de l'État social, en France ou en Europe, et des modes de régulation de type marchand dans le secteur de la santé ou de l'école. On parle alors de « *quasi-marché du care* » (Glennister & Le Grand, 1995 ; Le Grand, 1999) ou de « *quasi-marché scolaire* » (Maroy, 2006 ; Felouzis, 2011) dans la mesure où ces secteurs diffèrent des marchés conventionnels par les biens communs délivrés qui ne sont pas des biens marchands, mais des services singuliers dont la réalisation réclame la participation des bénéficiaires, tandis qu'ils s'en approchent par les principes de régulation de l'offre de service, fondés sur l'évaluation externe des performances.

Il importe de lier la notion de quasi-marché aux effets de l'orientation donnée à la régulation publique par des critères issus de la « *révolution bureaucratique* » (Le Galès & Scott, 2008), à savoir l'application des modèles de la micro-économie classique à la gestion publique. Ce *New Public Management* (*Nouveau management public*), axé sur la rationalisation et l'efficacité, s'incarne notamment dans le développement du secteur de l'audit et du contrôle, dont l'*Audit Office*, en Angleterre, et la Cour des comptes, en France, sont les meilleurs exemples. Il a des conséquences directes sur le pilotage des acteurs dans la mesure où ces derniers sont soumis à des indicateurs de performance à atteindre pour attester de l'efficacité de leur service. De sorte que l'efficacité de la gestion publique n'est pas pensable sans la déclinaison, à l'échelle des organisations, puis des acteurs eux-mêmes, d'incitations et de contraintes visant l'amélioration des indicateurs de performance.

Ce type de management est vertueux lorsque la rationalisation et la performance n'obèrent pas la participation des personnes à la définition des objectifs de l'organisation. Or, les analyses du quasi-marché de la santé ou scolaire pointent les dérives de la régulation par l'évaluation, puisque les hôpitaux choisissent leurs malades (Collectif Blouses, 2013), et les écoles leurs élèves (Felouzis & Perrotton, 2007).

Ce faisant, notre hypothèse est que les dispositifs « deuxième chance », en particulier ceux dont le financement provient pour partie de l'État, constituent pour ainsi dire un marché, puisqu'ils fournissent un service dans une situation de rationalisation des subventions publiques, qu'ils ont recours à des procédures contractuelles d'objectifs et de financement, et qu'ils sont soumis à une évaluation de la performance de leur service, notamment par la Cour des comptes (cf. **tableau 1**). À ce titre, on estime que leur évaluation en fonction du nombre de jeunes en « sortie positive » représente un mode de régulation des acteurs (les recruteurs, les formateurs, les directeurs), ces derniers étant tenus de produire des résultats et de rendre des comptes. Ainsi, la caractéristique principale du quasi-marché de la « deuxième chance » est, d'une part, le rôle de l'État comme financeur et comme instance d'évaluation des résultats ; d'autre part, le rôle des acteurs qui mettent en œuvre des régulations intermédiaires par les choix qu'ils opèrent et les décisions qu'ils prennent, en particulier au moment de recruter les jeunes.

Les dispositifs « deuxième chance » sont donc justifiables d'une analyse en termes de quasi-marché par le mode d'évaluation de l'efficacité dont ils sont l'objet et qui dépend du nombre de « sorties positives », l'impact de ce nombre sur leur financement et sur la façon dont les acteurs (jeunes et formateurs) s'ajustent à ces indicateurs pour produire les résultats attendus.

Tableau 1. Nombre de jeunes accueillis, taux de sorties, coût par jeune et sources de financement selon le dispositif

	EPIDE	E2C
Nombre de jeunes (en flux annuel)	3 400 inscrits, 3 000 jeunes intégrés effectivement	9 700
Évolution depuis 2010	+ 4 %	+ 69 %
Taux de sortie en formation	14 % (incluant les éventuels retours en scolarité)	20 %
Taux de sortie en alternance	7 %	12 %
Taux de sortie dans l'emploi durable	17 %	
Taux d'insertion dans l'emploi non durable	10 %	9 %
Taux d'insertion dans l'emploi durable hors alternance		17 %, dont 5 % en emplois d'avenir, et 4 % en autres emplois aidés
Coût annuel, tous jeunes confondus	81 M€ (hors éléments exceptionnels)	85 M€
Coût annuel jeunes sans qualification	67 M€	85 M€
Coût par jeune (coût annuel/flux annuel)	23 900 €, 27 000 € jeunes intégrés effectivement	8 700 €, incluant la rémunération (7 000 € hors rémunération), 11 200 € par jeune effectivement intégré
Coût annuel à la place (coût annuel/effectifs fin de mois)	42 900 €	19 300 €, incluant la rémunération (15 500 € hors rémunération)
Financement européen	13 %	13 %
Financement État	87 %	21 %
Financement régions	0 %	43 %
Financement autres collectivités	0 %	8 %
Financement entreprises et partenaires sociaux	0 %	%

Sigles : EPIDE : Établissement public d'insertion de la Défense ; E2C : Écoles de la seconde chance.

Source : Cour des comptes, 2015. Données 2013 disponibles les plus récentes.

L'article s'organise autour d'une question centrale. Alors que les dispositifs devraient s'adresser *a priori* au même public, que leurs critères de recrutement devraient être sensiblement les mêmes, et que l'absence de diplôme devrait être une condition suffisante pour y accéder, que nous apprend la sélection à l'entrée des dispositifs « deuxième chance » sur les contraintes exogènes des dispositifs, leurs règles endogènes de fonctionnement, et enfin sur les obligations que cela engendre pour les acteurs ?

Pour répondre à cette interrogation, nous puisons dans le matériau obtenu après une enquête de terrain dans deux établissements EPIDE et trois E2C⁶. Dans le cas présent, la démarche vise à restituer les critères du marché de l'accompagnement des jeunes sans diplôme. Ces critères sont au nombre de trois, et servent à bâtir le plan de cet article en trois parties.

Le premier critère est la proximité, c'est-à-dire la distance géographique entre le domicile et le dispositif. Dans la première partie de l'article, on montre que si ce critère intervient dans l'anticipation d'une sortie positive, il pointe la contribution du territoire dans la production des inégalités, puisque le choix du dispositif par le jeune est conditionné aux possibilités effectives du recours.

Le deuxième critère est le niveau scolaire du jeune. La deuxième partie de l'article souligne que si tous les dispositifs assurent ne pas tenir compte de la scolarité antérieure des jeunes, leur niveau scolaire demeure un élément de la sélection.

Le troisième critère est la motivation du jeune. La troisième partie de l'article indique que l'entretien d'admission met en jeu la capacité du jeune à rassurer les « recruteurs » sur sa motivation. Or, cette compétence est socialement marquée. De plus, la présentation de soi du jeune engage fortement la subjectivité des formateurs.

Ces critères montrent, d'une part, que les incitations du quasi-marché de la « deuxième chance » ont des conséquences sur la sélection des jeunes à l'entrée des dispositifs ; d'autre part, que les contraintes de ce quasi-marché constituent une entrave à la liberté d'accès aux dispositifs des jeunes sans diplôme. Dans cet article, on ne prétend pas à l'exhaustivité s'agissant des pratiques, des acteurs et des logiques d'action que la notion de quasi-marché recouvre dans le champ de la « deuxième chance ». On se focalise ici sur l'analyse des effets du quasi-marché sur le recrutement des jeunes, et on tente de comprendre les ajustements réciproques des acteurs (les formateurs et les jeunes), à partir de critères qui les dépassent.

6. Notre présence au sein de ces dispositifs, d'une durée moyenne de deux semaines, a permis la réalisation d'entretiens avec les jeunes qui y étaient inscrits et avec les professionnels qui y travaillent. La grille d'entretien portait sur les différentes étapes du parcours des jeunes, du décrochage scolaire à l'entrée dans le dispositif. L'objectif était de reconstituer leur parcours biographique antérieur, en s'intéressant particulièrement aux conditions de leur arrêt scolaire, à leurs motivations à reprendre une formation, aux modalités d'orientation vers un dispositif, et à leur expérience de celui-ci. Ces entretiens ont été complétés par des observations directes du fonctionnement quotidien des dispositifs et des entretiens de pré-admission et, quand cela a été possible, par la consultation du dossier des jeunes. Au total, on compte plus d'une centaine d'entretiens individuels avec des jeunes et une trentaine d'entretiens – individuels et collectifs – avec des professionnels (formateurs, tuteurs, chargés d'insertion, cadres et directeurs). Pour des raisons de confidentialité, nous n'indiquons pas la localisation géographique des dispositifs.

Encadré 3. Les dispositifs « deuxième chance »

Pour notre enquête, le choix des dispositifs s'est porté sur les Établissements publics d'insertion de la Défense (EPIDE) et les Écoles de la deuxième chance (E2C) (*). Il s'agit de deux dispositifs emblématiques du quasi-marché de la « deuxième chance ». En effet, le financement par l'État représente une part importante pour les uns et une part non négligeable pour les autres (cf. **tableau 1**) (**). De ce fait, ils se distinguent des dispositifs régionaux, auxquels les jeunes peuvent bien évidemment avoir recours. Ils sont en effet soumis aux contraintes de l'État évaluateur qui privilégie les procédures contractuelles et les modes de régulation publique par la mesure et la comparaison de la performance des services.

- Les EPIDE, mis en place par l'ordonnance du 2 août 2005, sont placés sous la triple tutelle du ministère de la Défense, de la Ville et de l'Emploi. Ils accueillent des jeunes âgés de 18 à 25 ans, sans diplôme ni qualification. Leur objectif est d'aider le jeune à construire un projet professionnel par des stages en entreprise, complétés par l'acquisition d'un ensemble de savoir-être et une remise à niveau scolaire. Ils revendiquent ainsi un accompagnement global des jeunes accueillis, du lundi au vendredi, en internat d'inspiration militaire. La formation proposée par les EPIDE s'étend en moyenne sur huit mois et les jeunes bénéficient d'une allocation mensuelle de 210 euros, potentiellement dégressive en cas de manquement au règlement intérieur.

- Les Écoles de la deuxième chance (E2C) s'inspirent du *Livre blanc sur l'éducation*, rédigé par Édith Cresson en 1995. Contrairement à ce que pourrait laisser croire l'intitulé, elles ne sont pas habilitées à délivrer un diplôme, mais à faire acquérir des compétences scolaires, sociales et professionnelles favorisant l'insertion professionnelle. Partant du constat que de nombreux secteurs d'activité sont en pénurie de main-d'œuvre, elles entendent rapprocher les jeunes sans diplôme du monde de l'entreprise. Pour ce faire, la formation proposée s'étend en moyenne sur sept mois, et s'organise autour d'une alternance avec l'entreprise. Les stages en entreprise doivent permettre de confronter les jeunes aux exigences du monde du travail, d'élaborer et de tester un projet professionnel, quand les séquences de remise à niveau au sein du dispositif visent l'acquisition de « savoirs de base » et de savoirs adaptés au projet professionnel. Les jeunes inscrits à l'E2C bénéficient du statut de stagiaire de la formation professionnelle. À ce titre, ils perçoivent une rémunération mensuelle de 140 à 350 euros, selon leur situation sociale et personnelle.

(*) : Pour un éclairage plus général des différents dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, voir Berthet & Zaffran (2014).

(**) : Ces deux dispositifs accueillent ainsi un grand nombre de décrocheurs annuellement (13 000 pour les E2C et 3 700 pour les Epide). À titre de comparaison, dans le champ de la remédiation du décrochage scolaire, les structures de retour à l'école (SRE), qui dépendent du ministère de l'Éducation nationale, accueillent environ 1 500 jeunes par an.

1 | La géographie du recrutement

Le choix des jeunes dépend de l'implantation des dispositifs sur le territoire. Or, cette implantation est inégale, ce qui oblige à choisir le dispositif soit le plus proche, soit le seul qui existe sur un territoire donné. À regarder les cartes d'implantations des EPIDE et des E2C, on constate que certaines régions ont des offres de formation particulièrement réduites, quand d'autres ont soit une offre diversifiée, soit, à l'inverse, sont dans des zones rendues blanches par l'absence totale de dispositifs. Par exemple, un jeune sans diplôme de la banlieue parisienne, et plus largement du nord de la France, a plus d'opportunités de formation qu'un jeune du bassin d'Arcachon, de Dordogne ou des Landes. Cette inégale répartition des dispositifs est d'autant plus problématique que ces départements affichent une part plutôt élevée de jeunes non scolarisés, comparable à celle affichée par la Région Île-de-France (cf. Boudesseul & al., 2014) qui, pour sa part, concentre un grand nombre de dispositifs « deuxième chance ». En l'espèce, il en est du recours des jeunes à un dispositif « Nouvelle chance » comme de l'orientation des collégiens vers un dispositif relais, puisque les trajectoires s'ajustent aux « possibles institutionnels » (Millet & Thin, 2003, p. 36).

L'obligation des jeunes d'être orientés par la mission locale et leurs ressources disponibles ne suffisent pas à rendre effective l'admission dans un dispositif éloigné de leur domicile, le critère de proximité du dispositif s'imposant toujours en dernière instance. Mais si les chances d'être admis en formation se réduisent à mesure que la distance au dispositif augmente, certains jeunes échappent à la règle. Nous en avons rencontré qui résident dans une région différente de l'implantation géographique du dispositif, ce qui laisse entendre que le critère de proximité est négociable sous certaines conditions. Les entretiens avec les jeunes révèlent en effet qu'une négociation s'élabore dans un cadre d'action où les inégalités sociales s'ajoutent aux inégalités territoriales.

Lorsqu'un jeune découvre – seul ou par le biais d'une mission locale – un dispositif qui correspond à ses attentes, mais qui est éloigné de son domicile, deux options s'offrent à lui. La première est d'écarter ce dispositif peu accessible, et d'en rechercher un autre. La seconde est de s'en rapprocher géographiquement. Or, cette option dépend directement des aides financières sur lesquelles les jeunes peuvent compter. Ève, 21 ans, (père éducateur spécialisé, mère psychologue), et Marie, 23 ans (les parents dirigent une maison de retraite), ont des parents qui assument le coût de la location d'un studio proche de l'E2C de Bordeaux, mais la plupart des jeunes qui n'ont pas les moyens de déménager et/ou qui résident sur des territoires ruraux (en règle générale délaissés par les dispositifs « deuxième chance »), sont soit dans le « non-recours contraint » (Warin, 2012), soit se dirigent – ou sont dirigés – vers un EPIDE, qui est le seul dispositif à proposer un internat. Luc, 19 ans (père mécanicien, mère assistante maternelle), réside sur le bassin d'Arcachon. Il connaît le fonctionnement de l'E2C et de l'EPIDE de Bordeaux et choisit le second moins en

fonction d'une préférence pour la forme militaire du dispositif que pour la possibilité d'être accueilli en internat⁷.

De nombreux jeunes rencontrés à l'EPIDE sont ainsi originaires de territoires ruraux, contrairement aux jeunes présents à l'E2C qui résident près de la structure. Le lieu de résidence explique donc, en partie, les raisons pour lesquelles on retrouve davantage de jeunes soit un peu plus favorisés, soit plus urbains dans les E2C que dans les EPIDE. D'ailleurs, les formateurs des EPIDE et ceux des E2C pointent clairement le lieu de résidence comme un facteur explicatif du choix du dispositif, avant la nature de l'accompagnement proposé, pourtant bien différente :

« L'E2C, c'est un peu comme l'EPIDE en fait, sauf que ça s'adresse à des jeunes qui sont autonomes parce qu'ils n'ont pas d'internat, et des E2C, il n'y en a pas partout, donc, si un jeune il est à Bayonne, et qu'il n'y a pas d'E2C à Bayonne, il va où ? Il vient à l'EPIDE » (formateur de l'EPIDE).

« En termes de public accueilli, la différence avec les EPIDE, ce serait laquelle ? Sur le papier, c'est les mêmes critères que l'EPIDE, mais nous aussi on n'a pas de possibilités d'hébergement, donc ça a un impact sur le public que nous recevons, et qu'eux reçoivent » (formateur de l'E2C).

Dans les faits, la « deuxième chance » se régule difficilement par la liberté des jeunes, car ce quasi-marché n'échappe pas aux règles des marchés éducatifs qui peinent à réduire les inégalités sociales et à améliorer l'efficacité scolaire uniquement par le choix des usagers. Les résultats de l'étude de Lauder & Hugues (1999) sont explicites : d'une part, la capacité à réaliser des choix sur ces marchés dépend de plusieurs facteurs comme la classe sociale, l'origine ethnique et le sexe ; d'autre part, l'impact négatif est immédiat sur la performance de certaines écoles. À ces facteurs du marché éducatif, la « deuxième chance » ajoute le territoire et l'information. En effet, le choix des jeunes sans diplôme est contraint par l'inégale répartition des dispositifs sur le territoire et limité par un accès inégal à l'information. Parmi les jeunes rencontrés, peu connaissent l'existence d'autres dispositifs que celui dans lequel ils sont admis, et la plupart sont persuadés d'être inscrits dans le seul dispositif « deuxième chance » existant. Alors que la condition de leur liberté de choisir est précisément qu'ils en disposent réellement, leur information est souvent lacunaire. Elle procède souvent par le bouche-à-oreille ou dépend de la connaissance que les conseillers de la mission locale ont du fonctionnement du dispositif et aussi de leur opinion sur la nature de l'accompagnement qu'il propose : « Moi, en fonction du jeune, c'est vrai que j'ai plus de mal à faire une prescription pour l'EPIDE plutôt que pour l'E2C, parce que j'avoue que l'armée et tout ce qui est militaire, c'est pas mon truc » (conseiller de mission locale).

7. L'EPIDE étant fermé en fin de semaine, les problèmes relatifs à la distance géographique sont également vus comme des freins à la formation. Ils peuvent conduire à des abandons : les retards possibles le lundi matin, le cumul des amendes SNCF, etc. Il est incontestable que l'éloignement du domicile est une source potentielle de difficultés de mobilité, et donc d'assiduité au dispositif, y compris pour les EPIDE (Houdeville, 2015).

La liberté n'est réelle que pour les jeunes dont les ressources sont suffisantes pour éviter ces travers et ne pas avoir à subir l'effet des logiques institutionnelles, comme celle d'être orienté vers un dispositif moins par adéquation entre le projet de ce dernier et celui du jeune, que pour hisser le taux de remplissage des actions de formation initiées par le Conseil régional à un niveau satisfaisant (Borras, 2004 ; Mazaud & Morel, 2015). Les jeunes d'un milieu moins défavorisé sont indéniablement les plus prompts à découvrir, et choisir, un dispositif adapté à leurs attentes, notamment parce que leurs parents les ont guidés dans leurs recherches, et qu'ils ont les moyens d'alléger le poids des contraintes géographiques et matérielles.

21 Les implicites scolaires

Le parcours scolaire du jeune est le deuxième critère à examiner, même si, sur ce plan, les formateurs des E2C et les cadres des EPIDE considèrent qu'il n'est pas un critère de recrutement. Comme le déclare un formateur de l'E2C, le passé scolaire ne doit pas entrer en ligne de compte : « *Le dossier scolaire, je m'en fous. C'est encore les ramener à l'école, à des trucs qu'ils ont ratés, c'est pas important, on repart sur les bases, les acquis, en fonction du jeune* ».

À première vue, on distingue peu de différences entre les jeunes de l'E2C et ceux de l'EPIDE. Leurs parcours scolaires sont plus ou moins identiques, et les raisons données à leur rupture scolaire sont souvent proches. Cependant, un critère est apparu au fil de nos observations, celui de l'illettrisme. Ce critère marque une différence entre l'E2C et l'EPIDE, dans la mesure où il est moins prépondérant dans le second. À la question posée à un chargé de recrutement de l'EPIDE pour savoir s'il regarde le dossier scolaire du jeune, celui-ci nous répond par la négative : « *Non, jamais. Les illettrés, on les regroupe parce qu'on a une formatrice spécialisée en illettrisme qui prend en charge ce groupe, et elle s'en occupe de A à Z. Et on s'est rendu compte que l'année dernière, sur le groupe de 10, il y en a eu 9 qui sont sortis en emploi. Donc, ça n'a pas de lien illettré et inemployable* ». Les choses sont différentes à l'E2C, où une trop grande difficulté à lire et à écrire est un critère rédhibitoire.

Alors que les dispositifs « deuxième chance » accueillent des jeunes de niveau scolaire faible, voire très faible, la capacité de communiquer à l'écrit et à l'oral en français est une condition de l'admission des jeunes à l'E2C. Pour évaluer la maîtrise de la langue française, une partie de l'entretien d'admission est consacrée à la lecture et à la rédaction d'un texte court. Les jeunes sont invités d'abord à lire à haute voix un texte d'une dizaine de lignes, et à en proposer un résumé oral à la fin de l'entretien de recrutement. Ils sont ensuite laissés seuls pour rédiger un texte de dix lignes environ sur les raisons qui les poussent à vouloir intégrer l'E2C. À cet égard, la lecture des lettres

de motivation écrites à cette occasion (rédigées par des jeunes effectivement recrutés par l'E2C) donne la mesure des difficultés de syntaxe d'une partie des jeunes recrutés au sein des E2C et, dans une certaine mesure, de l'hétérogénéité des niveaux scolaires (cf. encadré 4).

Les arguments avancés par les jeunes importent autant que leur expression écrite, puisque la fonction de ce « test » est de mesurer leur motivation, mais aussi d'apprécier leur niveau de français et leur expression écrite. Un formateur dans une E2C nous prévient d'emblée : « *Le but de cette lettre, c'est vraiment de savoir s'ils savent écrire un minimum* »⁸. L'importance accordée par l'E2C au niveau scolaire des candidats s'explique par l'attestation de compétences acquises (ACA) délivrée aux jeunes au terme de la formation, et qu'ils peuvent faire valoir sur le marché du travail ou de la formation. À la fin de leur parcours à l'E2C, les jeunes se voient en effet remettre l'ACA, accompagnée d'un carnet de compétences détaillant, outre les compétences techniques (ex : accueillir le client, identifier ses besoins et le conseiller) et socioprofessionnelles (ex. : être attentif à sa présentation, respecter les horaires demandés), les compétences scolaires (ex. : maîtriser les bases de la communication orale) acquises par le jeune durant sa formation à l'E2C. Elle contraint donc les E2C à s'assurer que les jeunes auront, à l'entrée du dispositif, le niveau suffisant pour obtenir cette attestation à la sortie.

En conséquence, la lettre de motivation est un outil de sélection, moins par l'affichage que fait le jeune de ses ressorts personnels que par les indices scolaires qu'il y laisse. Parmi les jeunes les moins bien dotés sur le plan scolaire, ceux qui font preuve d'une capacité réflexive, qui formulent clairement leur objectif et leur projet, de surcroît qui le font dans un style « à peu près » correct, tirent leur épingle du jeu grâce à la lettre de motivation. En effet, celle-ci sert à prédire les compétences transférables en situation d'emploi (Marchal, 1999), mais dégage aussi une impression sur les compétences scolaires transférables lors des séquences d'apprentissage et de (re)mise à niveau scolaire prévues par le dispositif. La lettre de motivation indique au lecteur ce que deviendra le rédacteur. Ce faisant, elle sert à classer les jeunes sans diplôme selon une potentialité à être accompagné et inséré.

8. Lors de notre présence dans une E2C, une jeune femme portugaise, installée depuis six mois en France, et maîtrisant mal la langue française, s'est vu refuser sa demande d'inscription. Elle a été redirigée ensuite vers un organisme d'enseignement du FLE (Français langue étrangère).

Encadré 4
Exemples de lettres de motivation de candidats à l'E2C¹

Ecrivez, en quelques lignes, ce que vous attendez de la formation à l'E2C ?

Ce que j'attends de la formation à l'E2C, c'est de pouvoir me reussir dans la vie professionnelle, pouvoir surmonter des difficultés dans certaines matières. Après plusieurs expériences professionnelles, j'ai décidé d'intégrer votre formation pour construire un projet désiré, et non un projet obligé. J'ai jamais pensé qu'on pourrait me donner une seconde chance, de pouvoir réviser certains matières et surtout intégrer le système. Je suis très motivé à suivre votre formation être assidu, ~~motivé~~, partager mon expérience et faire de nouvelles rencontres. Ma deuxième chance est dans cette école, je la recherchais, mes échecs m'ont fait grandir et réfléchir, je suis prêt à suivre cette formation et à y mettre du mien. Je vous remercie si vous me donnez ma chance. Monsieur [REDACTED] s'engage à donner le maximum.

Ecrivez, en quelques lignes, ce que vous attendez de la formation à l'E2C ?

J'attends de cette formation une aide pour la remise à niveau pour trouver un ~~emploi~~ emploi qui me plait. Ensuite je souhaiterais que mes stages m'apportent beaucoup de choses et plein de découvertes. L'E2C sera une ~~opportunité~~ opportunité un plus dans mes expériences professionnelles avec tout les stages qui me seront offerts.

¹ L'ensemble de ces lettres de motivations ont été rédigées par des jeunes ayant bien et bien été recrutés par l'E2C.

Ecrivez, en quelques lignes, ce que vous attendez de la formation à l'E2C ?

Se que j'attends de la formation L'E2C, c'est qu'il me prône, car je suis une personne qui veut changer de travail pour en avoir, une où je m'épanouie et qui me plait, qui m'aide à me remettre à niveau dans les cours et je saurais m'adapter facilement à vos méthodes de travail.

Merci encore pour avoir lu mon dossier et bonne journée.

31 Prouver sa motivation : une compétence socialement distribuée

Le lieu de résidence à proximité du dispositif et la maîtrise de la langue française sont des conditions nécessaires, mais non suffisantes, de l'admission. Il s'avère que le critère de la motivation joue un rôle majeur dans la sélection des candidats : « *On choisit ceux qu'on sent prêts, c'est important. On ne prend pas tout le monde, parce qu'il faut que la personne soit motivée pour réaliser son projet, il faut une motivation, ça part d'abord du jeune, nous on va pas les chercher. À l'entretien, les critères, c'est motivation, parce que savoir écrire un minimum le français et lire, c'est pas grand-chose. (...) On est ouvert pour tous les jeunes qui ont pas eu l'occasion de terminer un cycle scolaire, mais ensuite faut qu'on regarde autour de nous. Ça sert à rien de garder la place s'il y en a qui sont plus motivés* » (formateur de l'E2C).

Ces propos sur la motivation rappellent la tendance commune au champ de l'insertion des publics en difficulté à recourir à ce critère pour sélectionner les personnes (Frétygné, 2007), mais l'importance accordée ici à la motivation des jeunes est à mettre en lien avec leur absence de diplôme. L'abandon précoce des études prive des signaux que le titre scolaire renvoie, et qui permettent d'apprécier la valeur de ceux qui en détiennent un (Spence, 1974). Sans le diplôme pour faire le tri, les « recruteurs » trouvent d'autres filtres pour juger si un jeune est, sinon meilleur, du moins distinct des autres et, qu'à ce titre, il mérite d'être sélectionné. Dans un contexte de nivellement des jeunes par l'absence de diplôme, la sélection se fonde sur les qualités intrinsèques des candidats, parmi lesquelles la motivation constitue le signal qui synthétise les dispositions à l'adaptation. Le souci de sa mesure vise à augurer du rendement de l'investissement des formateurs mis dans l'accompagnement.

Ainsi, pour apprécier la motivation des jeunes, un échange plus spécifique – parfois appelé « entretien de motivation » – s'établit avec eux. Toutefois, les jeunes n'ont pas la même capacité à se montrer motivés, puisque la situation engage leur aptitude, d'une part, à s'exprimer convenablement à l'oral ; d'autre part, à mettre en récit leur histoire de façon à ce qu'elle apparaisse cohérente et crédible. Comme dans de nombreuses situations visant à obtenir une aide institutionnelle, le récit de soi n'a pas comme seul objectif de justifier du bien-fondé de la demande, puisqu'il doit manifester la bonne volonté de la personne qui le produit (Fassin, 2000).

Or, comme le notent Mazaud & Morel (2015), il faut disposer d'un ensemble de ressources culturelles pour produire un tel récit, à l'écrit comme à l'oral. Dans l'**encadré 4**, une nette différence apparaît entre le premier document et les deux suivants. Dans le premier, les termes utilisés rappellent ceux que les formateurs emploient lors de l'accompagnement des jeunes, à savoir le projet choisi et non subi, les vertus de l'assiduité, les mérites de la réflexivité. À l'oral, les réserves, voire la pudeur, affichées par certains jeunes invités à faire part de leurs difficultés sont interprétées comme la preuve d'une motivation trop ténue.

Cependant, le niveau requis pour s'exprimer à l'oral et la capacité à restituer de manière cohérente un parcours ne sont pas suffisants pour apparaître comme une personne « motivée ». D'autres indices dans les réponses fournies par les jeunes sont utilisés par les formateurs pour apprécier la motivation :

« Nous, ce qu'on va regarder, c'est la motivation dans l'entretien. Bon après, il y a des choses qui peuvent être subjectives. Après, on est deux en entretien, donc on essaie... On a une grille d'entretien. »

Q : Et comment on fait pour évaluer la motivation de quelqu'un, même avec une grille de questions ?

« C'est les réponses, ce qu'on peut entendre. Je dis subjectif, mais après, ça s'appuie sur des questions et les réponses que peuvent nous faire les jeunes » (Formateur, E2C).

Parmi les réponses des jeunes, celles qui sont « bonnes » parce qu'elles témoigneraient d'une « solide motivation », font directement écho à la nature du dispositif et à son organisation. Les formateurs attendent des jeunes qu'ils maîtrisent *a minima* le contenu de l'offre de formation, et qu'ils soient en mesure de le restituer. Il s'agit de voir si les jeunes ont pris pleinement la mesure des efforts qu'ils vont devoir fournir. De cette manière, les formateurs s'assurent (ou se rassurent) que les candidats ne quitteront pas le dispositif après quelques jours seulement : *« Il ne faut pas qu'ils aient de mauvaises surprises, et qu'ils partent à la première occasion ! Il faut qu'ils comprennent bien ce que nous on propose ! »* (Cadre EPIDE). Pour être considéré comme « bon » ou « solide », le récit des jeunes doit aussi s'apparenter à une forme de rachat. Plus que de restituer chronologiquement son parcours, il faut être capable d'y projeter un regard critique et distancié, de souligner ses fautes, éventuellement ses regrets, et, surtout, d'affirmer sa volonté de changer. Cela va donc au-delà de la capacité du jeune à se présenter aux formateurs comme un entrepreneur de lui-même (Houdeville, 2015, p. 166). En effet, l'affirmation, au cours des entretiens, d'une volonté forte de se transformer, est vue comme le gage d'une disposition à accepter les remises en question des formateurs lors de l'accompagnement, et donc à mener sans heurt le travail éducatif visé. L'accompagnement des jeunes sans diplôme se fonde sur une forme de paternalisme, les « recruteurs » attendent des candidats une allégeance. Faute de quoi, leur jugement est sans appel. Ainsi, un jeune qui campe sur ses positions, et refuse un autre projet que celui avec lequel il se présente à l'entretien, a très peu de chances d'être recruté :

« Lui on l'a pas pris parce qu'il [un jeune reçu en entretien de recrutement] avait un discours qui était totalement inadapté à ce qu'il allait devoir faire à l'intérieur d'un groupe. Ça allait pas coller, c'était pas le profil, parce qu'il faut quand même qu'ils sachent qu'ils ont besoin d'aide, même si au début, il y a une gêne, ça peut se comprendre. Là c'était au-delà de la fierté culturelle qu'ont certains, tu voyais aussi qu'il y avait un petit problème. C'était le "non, non, moi je vais très bien, j'ai failli sauter des classes parce que j'étais trop intelligent !" et puis lui il

nous disait qu'il venait ici pour être ingénieur informatique. Donc, tu vois là, forcément, c'est non... » (Formatrice, EPIDE).

La demande faite aux jeunes de retracer leur parcours permet d'identifier les éléments biographiques qui pourraient être, ou devenir, des freins à l'engagement total dans la formation. Après avoir assisté à des entretiens de recrutement et des commissions de validation des candidatures, nous avons pu identifier trois freins susceptibles de mener à un refus d'inscription.

Le premier est ce que les formateurs désignent comme « *un dossier trop lourd* ». Par cette expression, entendue à maintes reprises, ils font référence à des jeunes avec un passé psychiatrique. Par exemple, lors de son entretien de recrutement à l'E2C, une jeune femme a fait part des multiples sévices sexuels subis durant sa jeunesse, et des comportements à risque qui les ont accompagnés (tentatives de suicide, anorexie). Après l'exposé de son passé, elle confie aux formateurs qu'elle « *va beaucoup mieux maintenant, mais que ça reste encore très difficile* ». Après l'entretien, les deux formateurs sont unanimes : « *C'est trop lourd pour nous. C'est encore trop prégnant ses problèmes, nous on pourra pas gérer. Il faut d'abord qu'elle règle tout ça avec un psy* » .

Le deuxième frein est une situation personnelle trop instable pour assurer la continuité des rythmes sociaux et ne pas perturber l'emploi du temps des jeunes. Parmi ce type de freins, on trouve par exemple l'absence de solidarités familiales pour assurer la garde d'un d'enfant ou le rôle de substitut parental dans une fratrie.

Le troisième frein à l'investissement dans la formation est l'absence de logement stable : « *On a l'expérience des jeunes SDF, et on sait maintenant qu'il faut qu'ils aient un minimum de stabilité pour venir chez nous, et surtout pour y rester* » (formateur E2C).

L'entrée dans le dispositif dépend donc de la capacité des jeunes à assurer (et rassurer) les formateurs que, non seulement ils ont les dispositions pour réussir, mais qu'ils sont aussi dans les conditions de la réussite. De ce fait, les jeunes en situation de grande précarité, qui cherchent un filet de protection en soumettant leur candidature à ces dispositifs, rencontrent davantage de difficultés que les autres pour surmonter l'entretien d'admission qui, au regard des dimensions et des critères qui l'organisent, s'apparente à une véritable épreuve (Rothé, 2018) .

Tous les jeunes ne disposent pas des ressources culturelles pour verbaliser leur parcours, mieux encore pour montrer qu'un travail d'introspection est engagé, et se présenter ainsi aux formateurs dans un ajustement salutaire à leurs attentes. La faiblesse des gages donnés de leur « bonne » disposition et la fragilité de leur situation – qui est pourtant la cause principale de leur demande d'admission, et la raison d'être des dispositifs – sont interprétées comme un risque.

L'évaluation de la motivation du jeune engage également les représentations des formateurs, qui reconnaissent tous que l'entretien en appelle à leur subjectivité, malgré des ten-

tatives pour la contrôler : « *On fait confiance à notre instinct. C'est juste un ressenti. Parfois on se trompe, mais c'est un travail d'humain, donc, forcément, c'est plein de subjectivité* » (formateur E2C). Parfois, des désaccords entre formateurs s'observent autour des éléments fournis par les jeunes, et sur lesquels s'appuyer pour faire le « pari de la sortie positive ».

L'origine de ces mésententes provient en partie de la trajectoire des formateurs, qui oriente le regard porté sur leur travail. Si certains n'hésitent pas à assimiler leur métier à ceux des travailleurs sociaux, et insistent sur la nécessité d'avoir une « fibre sociale » ou d'« être un militant du social » pour l'exercer, d'autres s'y refusent : « *Nous, on n'a pas été formés au social, ce n'est absolument pas notre rôle. On n'est pas un dispositif d'assistantes sociales. Nous, notre job, c'est l'insertion pro* ». De sorte que si les uns considèrent qu'une grande précarité sociale et/ou des problèmes psychologiques sont incompatibles avec la formation, les autres estiment qu'il « *faut quand même donner une chance à ces jeunes* ». Ces divergences expliquent que dans les dispositifs, on retrouve des jeunes qui ont des trajectoires biographiques proches des jeunes qui en ont été écartés.

Conclusion

Dans des termes classiques, le marché convoque la notion de concurrence entre les producteurs. Il n'y a pas de raison pour que le champ de l'insertion professionnelle y échappe, faisant de la spécificité de l'accompagnement (par l'alternance ou la forme militaire) un signal pour les jeunes qui hésiteraient entre l'E2C ou l'EPIDE, bien que leur finalité soit identique.

Or, cette concurrence est imparfaite pour trois raisons. La première est que le choix des jeunes sans diplôme est contraint par les opportunités locales. La répartition géographique des dispositifs étant inégale, les arbitrages qu'ils opèrent en fonction de leur localisation, et leurs éventuelles décisions de s'engager dans une formation, ne sont pas les mêmes selon que le dispositif visé occupe une position de monopole dans une zone géographique considérée. La deuxième raison est l'information imparfaite sur les dispositifs, et qui limite précisément ces arbitrages. Les jeunes décident en fonction de leur intérêt, mais aussi des informations plus ou moins accessibles dont ils disposent et qui sont essentielles pour agir en connaissance de cause. La troisième raison est que le marché des jeunes sans diplôme est très dépendant du principe d'efficacité d'une politique d'activation de l'État social, qui conçoit l'accompagnement de la jeunesse en difficulté comme un principe de recherche active d'un emploi (Erhel, 2012).

Les résultats montrent que la notion de quasi-marché n'est pas impropre à décrire les enjeux moraux de ces dispositifs, à la condition de pointer, comme le fait Stone (1997), l'effet des « *incitations perverses* » sur les usagers. Or, ces dernières transforment certaines solutions en problème, en raison des critères de sélection, établis pour répondre à l'exhortation du quasi-marché d'améliorer à la fois leurs performances et le service rendu aux jeunes.

Cette tension rend prépondérante la capacité des jeunes à assurer les formateurs de leur disposition à réussir, et que les conditions de la réussite sont réunies. Nos observations, qui ont interrogé les procédures de sélection des dispositifs d'accueil des jeunes sans diplôme, posent une question de justice. Alors que les dispositifs s'adressent a priori au même public, et que leurs critères de recrutement sont sensiblement identiques, la régulation du marché de la formation des jeunes sans diplôme va de pair avec l'obtention d'un taux de « sortie positive » jugé « satisfaisant ». Les attendus à la sortie du dispositif « deuxième chance » ont des effets sur les procédures d'admission à l'entrée. Les observations et les entretiens menés avec les jeunes et les formateurs montrent qu'une partie des critères retenus renvoie à « l'insérabilité » d'un public que l'absence de diplôme rend « *ininsérable* » (Darmon & al., 2004). Ces critères anticipent la possibilité, pour les formateurs, de mettre en œuvre le travail d'inculcation des propriétés comportementales que réclament les situations de travail, et donc le risque, pour les jeunes, de ne pas terminer leur formation ou de ne pas s'insérer après l'intervention dont ils ont bénéficié. Il y a deux critères d'insérabilité auxquels les jeunes sans diplôme sont soumis, l'un à l'entrée du dispositif, l'autre à sa sortie. Les deux sont négociés par les jeunes et les formateurs lors de l'entretien d'admission. Or, la capacité de négociation est inégalement distribuée entre les jeunes, et inégalement perçue par les formateurs. Le processus de recrutement mis en place par les dispositifs tend ainsi à reproduire certaines inégalités de départ, mais aussi à écarter les jeunes les plus vulnérables de toutes possibilités de retour en formation.

La régulation par le marché demande aux dispositifs de construire des critères d'anticipation positive du parcours du jeune, et à ce dernier de diffuser immédiatement des informations que les « recruteurs » intègrent à leurs prévisions. L'accompagnement éducatif et social des jeunes sans diplôme met ainsi en jeu la capacité des formateurs à sélectionner les jeunes accueillis, et celle des jeunes à s'approprier, si possible avant de se présenter aux portes du dispositif, les impératifs de son organisation. Cela instaure donc une concurrence entre les jeunes eux-mêmes, en dépit du principe d'égalité qui accommode l'action des formateurs. Une tension naît ainsi de l'impératif de défense des plus fragiles et de celui de performance. Cette tension est contenue dans les critères de sélection des candidats dont la nature permet, de manière implicite, voire inconsciente, de trier le bon grain de l'ivraie, comme la charité au Moyen Âge distinguait les bons pauvres des mauvais pauvres (Geremek, 1989). Bien qu'appréciée subjectivement et construite socialement, la motivation des jeunes sans diplôme est un critère de sélection qui contribue à auto-réaliser la croyance des formateurs dans la capacité des jeunes à réussir leur sortie du dispositif. À ce titre, les jeunes subissent les contraintes du quasi-marché de la « deuxième chance », avant même d'y entrer.

■ Bibliographie

- Berthet T. & Zaffran J. [dir.] (2014), *Le décrochage scolaire. Enjeux, acteurs et politiques de lutte contre la déscolarisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Blouses D. (2013), « L'hôpital malade de l'«efficienc» », *Revue du MAUSS*, 41(1), pp. 53-75
- Bonu B. (1999), « Perturbation et négociation dans l'entretien de recrutement », *Langage et Société*, n° 89, pp. 69-93.
- Boudesseul G. & al. (2014), *Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire l'exemple du décrochage*, ministère de l'Éducation nationale, Céreq.
- Borras I. (2004), « L'orientation des jeunes peu qualifiés, une liberté contrainte », *Formation Emploi*, n° 88, n° 1, pp. 79-95.
- Cour des comptes (2015), *Les dispositifs et les crédits mobilisés en faveur des jeunes sortis sans qualification du système scolaire*, Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, décembre.
- Dupriez V., Dumay X. (2011), « Les quasi-marchés scolaires au bénéfice de qui ? », *Revue française de pédagogie*, 176, pp. 83-100.
- Erhel C. (2012), « Politiques de l'emploi : la tendance à l'activation donne-t-elle une place accrue à l'accompagnement ? », *Informations sociales*, 1/2012, n° 169, pp. 30-38.
- Fassin D. (2000), « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 55, pp. 955-981.
- Felouzis G., Perrotton J. (2007), « Les "marchés scolaires" : une analyse en termes d'économie de la qualité », *Revue française de sociologie*, 48(4), pp. 693-722.
- Felouzis G. (2011), « Les marchés scolaires et l'éducation comparée », *Éducation comparée. Revue de recherche internationale et comparative en éducation*, n° 6, pp. 7-28.
- Frétigné C. (2007), *L'appétence pour la formation. Une entreprise de rationalisation du flou*, Paris, Ed. Michel Houdiard.
- Geremek B. (1989), « Le marginal », le Goff J. (dir.), *L'homme médiéval*, Paris, Seuil, pp. 381-413.
- Glennerster H., Le Grand J. (1995), « Le développement des quasi-marchés dans la protection sociale », *Revue française d'économie*, Vol. 10, n° 3, pp. 111-135.
- Houdeville G. (2015), « Faire peau neuve. La réhabilitation des jeunes sans qualification à l'EPIDE », in Denecheau B., Houdeville G., Mazaud C. (dir.), *À l'école de l'autonomie. Épreuves et enjeux des dispositifs de deuxième chance*, Paris, L'Harmattan, pp. 157-225.

- Jefferson G. (1988), "On the Sequential Organization of Troubles-Talk in Ordinary Conversation", *Social Problems*, vol. 35, n° 4, pp. 418-441.
- Lauder H. & Hughes D. (1999), *Trading in futures. Why markets in education don't work*, Buckingham, UK, Open University Press.
- Le Galès P., Scott A. J. (2008), « Une révolution bureaucratique britannique ? Autonomie sans contrôle ou "freer markets, more rules" », *Revue française de sociologie*, 49(2), pp. 301-330.
- Le Grand J. & Bartlett W. (1993), *Quasi-markets and social policy*, Basingstoke, MacMillan Press.
- Le Grand J. (1999), "Competition, cooperation, or control? Tales from the British National Health Service travail", *Health Affairs*, 18(3), pp. 27-39.
- Marchal E. (1999), « Les compétences du recruteur dans l'exercice du jugement des candidats », *Travail et Emploi*, n° 78, pp. 41-51.
- Maroy C. (2006), *École, régulation et marché. Une comparaison de six espaces scolaires locaux en Europe*, Paris, PUF.
- Mazaud C. & Morel S. (2015), « Les comptes à rendre de l'insertion », in Denecheau B., Houdeville G., Mazaud C. (dir.), *À l'école de l'autonomie. Épreuves et enjeux des dispositifs de deuxième chance*, Paris, L'Harmattan, pp 55-83.
- Millet M. & Thin D. (2003), « Une déscolarisation encadrée. Le traitement institutionnel du "désordre scolaire" dans les dispositifs-relais », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 149, pp. 32-41.
- Rothé C. (2018), « Accompagner les "jeunes en errance" ou adapter les normes de l'insertion », *Formation Emploi*, n° 143.
- Spence M. (1974), "Job Market Signalling", *Quarterly Journal of Economics*, 87, pp. 353-374.
- Stone D. A. (1997), *Policy paradox. The art of political decision making*, New York, WW Norton.
- Warin P. (2012), « Le non-recours aux droits. Question en expansion, catégorie en construction, possible changement de paradigme dans la construction des politiques publiques », *SociologieS* [revue en ligne], 15/11/2012.